

Le 10 juin 2021, une convention de labellisation « Terre de jeux 2024 » a été signée entre le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) et Paralympiques Paris 2024 représenté par Tony ESTANGUET et la FSCF, représentée par le président général, Christian BABONNEAU.

1.1 PRESENTATION DU LABEL « TERRE DE JEUX 2024 »

Terre de Jeux 2024 est un label créé par le COJO destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif **qui** souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des **Jeux**. L'héritage sera plus fort s'il est co-construit. C'est tout le sens de ce label Terre de Jeux 2024.

Les fédérations sont donc des partenaires privilégiés de Paris 2024, dans l'objectif commun de partager le goût du sport avec tous les français et de permettre au plus grand nombre de vivre les émotions du sport et des jeux, sur l'ensemble du territoire.

Le label Terre de Jeux 2024 permet de mettre en contact les différents acteurs du sport à l'échelle nationale et locale, pour favoriser la création de projets communs dans le but de donner une dimension nationale aux jeux de Paris 2024.



1.2 LA CONVENTION

1.2.1 PRESENTATION

En préambule, est rappelé que Paris 2024 a notamment pour mission de planifier, d'organiser, de financer et de livrer les Jeux Olympique et Paralympiques en 2024. Paris 2024 a pour ambition de faire de ces Jeux un projet national qui se déploie dans l'ensemble du pays et laisse un héritage durable notamment pour le mouvement sportif français.

L'ambition des fédérations sportives et de Paris 2024 est de faire de ces Jeux un levier de valorisation et de développement du sport dans toute la France, pour ce faire, 3 objectifs :

- **Une célébration spectaculaire et ouverte** pour faire vivre les émotions des Jeux au plus grand nombre, promouvoir tous les sports et favoriser les rencontres avec les athlètes ;
- **Un héritage durable** pour changer le quotidien des gens grâce au sport et renforcer le mouvement sportif ;
- **Un engagement inédit** pour permettre à tous ceux que le souhaitent de vivre l'aventure olympique et paralympique

1.2.2 L'OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet d'acter la collaboration entre le FSCF et Paris 2024, matérialisée par l'attribution par Paris 2024 du label « Terre de Jeux 2024 » et de préciser les engagements respectifs des parties.

Ainsi cette labélisation permet de valoriser les actions de la fédération, au projet Paris 2024 de se déployer au sein de l'écosystème de la Fédération (licenciés, salariés, bénévoles..) et de concevoir et mettre en œuvre les projets communs entre la FSCF et Paris 2024.

1.2.3 LES ENGAGEMENTS DE LA FEDERATION

La FSCF s'engage à mettre en place des actions propres à favoriser le projet Paris 2024 et l'engagement autour de ces Jeux et s'engage à respecter les CGU et le guide d'usage de la marque.

Ainsi la FSCF s'engage :

- **A faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux de 2024** et ce en promouvant les JO et paralympiques en soutenant les événements et les projets de Paris 2024 relatifs la célébration des Jeux de Tokyo 2020 ou de Pékin 2022 et de Paris 2024, en promouvant le projet Paris 2024 dans le cadre des événements sportifs fédéraux et en promouvant le programme de volontaires Paris 2024 auprès de la communauté fédérale (dirigeants, salariés, licenciés, bénévoles..)
- **A changer le quotidien des français grâce au sport** par la promotion des disciplines sportives pratiquées au sein de la FSCF pendant la Journée Olympique et de ce fait contribuer à la promotion de cette journée, par le partage des valeurs de ces disciplines dans le cadre de la semaine olympique et paralympique célébrée chaque année dans les établissements scolaires et universitaires français et inciter l'ensemble de l'écosystème fédéral à y participer et enfin veiller à renforcer l'approche durable dans l'organisation et l'animation d'événements sportifs de la fédération à l'occasion de temps forts liés à Paris 2024 et au label « Terre de Jeux 2024 ».
- **A faire grandir, animer et promouvoir la communauté Paris 2024** en faisant grandir la communauté Paris 2024 en suivant et en relayant l'actualité de Paris 2024 et de « Terre de Jeux 2024 » localement et/ou sur les réseaux sociaux, en diffusant régulièrement sur les réseaux sociaux et partager avec Paris 2024 du contenu (photo, vidéo, texte) sur la vie sportive de la Fédération en mettant en lumière les bienfaits de la pratique et/ou l'engagement sportif et enfin en désignant un référent opérationnel Paris 2024 au sein de la Fédération.

1.2.4 LES ENGAGEMENTS DE PARIS 2024

Paris 2024 s'engage à permettre à la fédération de bénéficier:

- De l'identité dédiée « Terre de Jeux 2024 » ainsi que des outils de communication associés pour pouvoir communiquer sur son engagement au sein du label ;
- D'un accès privilégié aux informations, contenus et événements de Paris 2024
- De la plateforme site internet Terre de Jeux 2024 pour renforcer la promotion du sport, des athlètes et des activités de la Fédération
- De l'éligibilité des projets fédéraux (**portés par la Fédération ou ses instances locales**) à un soutien apporté dans le cadre de plan d'action Impact et Héritage de Paris 2024.
- D'un partage d'expérience avec la communauté des collectivités et fédérations labellisées « Terre de jeux 2024 ».

Les comités régionaux et départementaux de la FSCF, de par leur rôle d'acteurs majeurs du développement du sport en France, de par leur rôle dans la mise en œuvre des programmes nationaux, leurs services aux clubs et leur proximité avec les collectivités territoriales, **peuvent également jouir de cette labellisation.**

En effet, cette convention inclut les comités départementaux et régionaux FSCF qui **peuvent bénéficier des droits attachés au Label « Terre de Jeux 2024 » et notamment de l'utilisation du logo** (cf page 1) dans la mesure où elles mettent en œuvre les actions décidées par la Fédération dans le cadre du label. Les droits et obligations de la convention leurs sont donc intégralement opposables et la fédération se port fort vis-à-vis de Paris 2024 du respect de cette convention par ses comités.

Attention, **les associations sportives ne bénéficient pas encore du Label**, elles ne peuvent donc malheureusement pas utiliser les outils de communication liés au Label Terre de Jeux 2024. Mais le COJO travaille à l'élargissement des bénéficiaires.

1.2.5 LIENS UTILES

- Site internet « Terre de jeux 2024 » : [Home | Terre de Jeux 2024 \(paris2024.org\)](https://paris2024.org)
- Le replay de la présentation du label :
<https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/6k4P0CkO.xlLOlqlr>
- Lien d'accès vers le guide d'usage :
<https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/jk4w0Q6q.g5Lk5f5N>

Pour tout complément d'information : parisjop2024@fscf.asso.fr

